

Circulaire de rentrée 2014 :

Présentation et commentaires

En réaffirmant la priorité au primaire, la circulaire s'empare des conditions d'apprentissage

Les contenus d'enseignements : les programmes actuels de l'école élémentaire feront l'objet d'ajustements au printemps 2014. Les enseignants seront consultés (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, programmes d'enseignement moral et civique et maternelle) en septembre-octobre 2014 et entre janvier et mai 2015 sur les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège, qui seront publiés en juin 2015.

La mise en œuvre des nouveaux textes sera préparée et accompagnée par des actions de formation et des ressources dédiées

Les nouveaux dispositifs Le dispositif « plus de maîtres que de classes » continuera d'être développé.

Dans l'annexe « **plus de maîtres que de classes** », il est rappelé la nécessité d'un projet présentant des objectifs de progrès des élèves ainsi que les modalités de leur prise en charge. Le dispositif vise en priorité les classes de cycle 2 mais il n'exclut plus les autres, le SNUipp ayant obtenu que les maternelles ne soient pas sorties du dispositif. Nous avons également réussi à éviter un poste à profil obligatoire mais il est écrit " la nécessité de privilégier, dans le cadre du mouvement, un recrutement de qualité" et "de mettre l'accent sur la capacité du maître supplémentaire à travailler en équipe", ce qui devrait conduire, "que le maître supplémentaire soit déjà membre de l'équipe ou qu'il soit spécifiquement affecté à l'école pour cette mission, à donner la priorité au recrutement sur entretien".

La réforme des rythmes scolaires vue dans la circulaire comme un outil de renouvellement des pratiques sera généralisée à la rentrée 2014

Dans l'annexe concernant les **rythmes**, malgré les nombreuses interventions du SNUipp sur les récréations, il est encore écrit que les récréations ne sont pas les bienvenues sur les après midi courts, qu'elles ne doivent pas "se situer en fin de demi-journée scolaire". Nous avons demandé plus de souplesse et surtout que soit pensé le temps de transition.

Nous avons dénoncé le fait que la prise en charge du cours préparatoire, soit réservée aux professeurs des écoles expérimentés. Même si l'idée est louable, elle pose des questions : la formation initiale ne forme-t-elle pas à toutes les classes ?

Quels sont les critères pour définir un professeur expérimenté ? Un enseignant dit expérimenté est-il destiné à exercer au CP toute sa vie ?

L'évaluation positive : elle doit mettre en valeur les progrès et la confiance en lui de l'élève. Des fiches repères seront mises en ligne à la fin du printemps.

Améliorer la progressivité des apprentissages et la fluidité des parcours tout au long de la scolarité Le conseil école-collège doit renforcer la continuité entre le premier et le second degré en proposant notamment des projets pédagogiques communs visant à l'acquisition par tous les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Des fiches repères ont été conçues pour faciliter la mise en œuvre de ce conseil

Dans l'annexe, il est dit que le champ de compétence du **conseil école-collège** s'étend à tous les élèves de l'école et du collège. "Il ne se limite donc pas à assurer la liaison entre les classes de CM2 et de sixième." Ce qui nous semble quelque peu ambitieux au regard de la réalité des possibles échanges inter-degré.

Le soutien aux directeurs d'école : la réduction de leurs tâches d'enseignement devra leur permettre de se concentrer sur le cœur de la fonction. Le recrutement de contrats aidés et décharge dite de « rentrée scolaire » est prévu. A partir de septembre 2014, les décharges des directeurs 1 à 3 classes seront portées de 2 à 4 jours. La décharge du service des activités pédagogiques complémentaires sera renforcée pour les écoles de 3 à 13 classes.

Ce que dit le SNUipp FSU : la circulaire met l'accent sur les programmes ou l'évaluation comme éléments d'amélioration des conditions d'apprentissage. Le calendrier de consultation des programmes est rappelé. En revanche, non seulement les préconisations d'amélioration des conditions d'apprentissages sont restrictives mais on ne voit pas comment est prévue l'appropriation des nouvelles démarches d'évaluation, même si elles semblent aller dans un meilleur sens. En dehors d'une fiche repère, le ministère ne semble rien avoir envisagé pour ce qu'il dit être une « évolution majeure pour le système éducatif ». Le soutien au directeur est réaffirmé et quantifié : c'est un pas qui va dans le bon sens.

Combattre les inégalités tout au long de la scolarité

Refonder l'éducation prioritaire en constituant des équipes éducatives formées, stables et soutenues. (REP) et (REP+) seront des lieux privilégiés d'innovation pédagogique. L'année scolaire 2014-2015 renforcera l'action en commençant par une centaine de réseau (REP+). Moyens renforcés, accueil des moins de trois ans, « plus de maîtres que de classes » y seront développés en priorité.

Ce que dit le SNUipp FSU : l'effort va donc d'abord porter sur les Rep+ en mettant l'accent sur le pédagogique : favoriser le travail en équipe, la mise en place de nouveaux dispositifs visant à faire évoluer les pratiques pédagogiques et favoriser la réussite de tous les élèves . Si tout cela va

dans le bon sens, cela ne s'improvisera pas non plus : les moyens et modalités devront être vite déclinés et ne devront pas être de nature à enlever aux uns pour donner aux autres.

Améliorer la **mixité sociale** des établissements scolaires par une répartition plus équilibrée des élèves entre les établissements.

Mieux aider et accompagner les élèves qui en ont le plus besoin : Renforcer l'inclusion et réaffirmer les trois spécialités des **RASED** (missions mieux identifiées, travail en équipe conforté et pilotage amélioré en repositionnant les RASED au niveau le plus pertinent (écoles pour les interventions et circonscription pour le pilotage) Relance de la formation pour répondre aux nécessités.

SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté). Réflexion en cours sur la spécificité de ces structures et de leurs enseignants pour renforcer les acquis des élèves en favorisant leur inclusion dans le collège.

Promotion d'une **école inclusive** pour mieux scolariser les élèves en situation de handicap poursuivie : projet personnalisé de scolarisation (PPS) et projet d'accueil individualisé (PAI) complétés par le plan d'accompagnement personnalisé (PAP), à destination des élèves relevant de troubles des apprentissages. Pour la rentrée 2014, 2 400 auxiliaires de vie scolaire et 30 unités d'enseignement pour les élèves autistes. La formation initiale et continue des nouveaux professeurs inclura une formation à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Attention particulière à l'accompagnement de la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (**CASNAV**).

Ce que dit le SNUipp FSU : la réaffirmation du rôle des RASED est positive mais elle devra se décliner en postes en nombre suffisant et en formation à la hauteur des besoins La circulaire souligne un véritable engagement en faveur de la mixité. Pour ce qui est de l'école inclusive, nous restons attentifs à ce que toutes les conditions soient données pour que le remède ne soit pas pire que le mal

Formation et accompagnement

Mise en place du M2 en alternance : développer un réel travail en commun entre les universitaires et les professionnels de l'éducation nationale. Attention particulière à la qualité de l'accompagnement du stagiaire par un tuteur universitaire et un tuteur de terrain, et à la transmission d'une culture professionnelle commune à tous les étudiants des ESPE. Mise en place d'équipes pédagogiques plurielles intégrant un nombre significatif de PEMF. Mise en place de formations entre les professionnels de l'ESPE et les professionnels de terrain

Développer la professionnalisation des formateurs : renforcer leurs missions dans les deux degrés, dans la formation initiale dans le cadre des ESPE et de la formation continue dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation. Clarification des missions des professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF). Les PEMF seront notamment amenés à accompagner les stagiaires poursuivant leur formation en M2, à appuyer leurs travaux de recherche, dans le cadre du mémoire de master, et à participer à des dispositifs de recherche-action initiés dans les laboratoires dans les ESPE. Les PEMF agissent en lien avec les conseillers pédagogiques ; les PFA participeront aux plans de formation continue des enseignants et interviendront dans le développement des offres de e-formation (M@gistère et Pairform@nce).

Développer le service public du numérique éducatif : la maîtrise des technologies de l'information et de la communication fait partie des compétences que doit acquérir chaque élève. La formation des enseignants au et par le numérique est un volet essentiel de la professionnalisation des futurs enseignants. La formation continue au numérique sera développée en lien avec les ESPE.

Ce que dit le SNUipp FSU : une année scolaire supplémentaire où l'école entre dans l'ère du numérique ! On réaffirme la nécessité de faire évoluer les pratiques en lien avec les nouvelles technologies. La formation initiale et continue devra intégrer cette donnée mais d'autres problèmes restent à résoudre et le premier est que chaque enseignant doit être doté d'un outil professionnel.

Promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante

La circulaire réaffirme **l'école comme lieu de vie** : confiance, action sur le climat scolaire, bien-être des élèves, lutte contre le harcèlement, prévention et gestion des crises et de toutes les formes de violence, sont mises en avant. Une réelle démarche de coéducation est envisagée comme un levier de réduction des inégalités.

Défendre et promouvoir les valeurs de la République et prévenir toutes les formes de discriminations : Déclaration des droits de l'homme et Charte de la laïcité à l'École doivent être affichées de manière visible dans les locaux. Cette dernière sert de support pour communiquer en direction des parents et pour travailler le thème de la **laïcité** en classe.

Combattre toutes les **violences et les discriminations**, notamment racistes, sexistes et homophobes, par un travail sur les valeurs de la République. La mise en oeuvre de la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes dans le système éducatif se poursuit. Les projets pédagogiques visant à lutter contre les discriminations et à prôner le respect et l'égalité sont encouragés. Ces valeurs sont travaillées en complément des enseignements, en particulier celui de l'histoire.

Construction d'une **mémoire collective** sous forme de participation aux journées commémoratives et à de nombreuses actions éducatives : centenaire de la première guerre mondiale, 70ème anniversaire de la Résistance, libération de la France et lutte contre la barbarie nazie sont cités.

La loi de refondation de l'École de la République introduit les problématiques de l'environnement et du **développement durable** dans le Code de l'éducation.

Refonder la **politique éducative sociale et de santé** en faveur des élèves

Le **parcours de santé** comporte le suivi de la santé des élèves et l'éducation à la santé tout au long du cursus scolaire. Le travail des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) y participe notamment. La politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves doit être renforcée et sera accompagnée d'une refonte des missions de personnels sociaux, des médecins et des infirmiers.

En concertation avec les collectivités territoriales, la réflexion doit aussi porter sur les équipements collectifs (notamment les espaces de circulation, les sanitaires, les cours de récréation, etc.). Enfin, le **sport scolaire** est encouragé.

Développer les partenariats avec tous les acteurs pour renforcer la qualité et l'efficacité de l'action éducative. Le projet éducatif territorial est cité comme permettant à une collectivité de bénéficier d'aides spécifiques ainsi que de l'appui des services de l'État. Il a vocation à garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et des établissements, et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

Ce que dit le SNUipp FSU : la circulaire s'intéresse au climat scolaire, à une école ouverte mais là encore n'en définit pas les modalités. La construction d'un PEDT nécessite un travail collectif approfondi : sur quel temps ?

Conclusion

La réussite de la refondation de l'école repose sur l'engagement et sur la mobilisation de chacun des acteurs dans un esprit d'optimisme et de confiance, au service de la réussite de chaque élève.

Ce que dit le SNUipp FSU : l'engagement, la mobilisation et l'enthousiasme de chacun ne seront pas suffisants : La formation continue, du temps libéré pour les équipes et des moyens spécifiques sont indispensables pour permettre la concrétisation de la priorité au primaire.